Image not found or type unknown

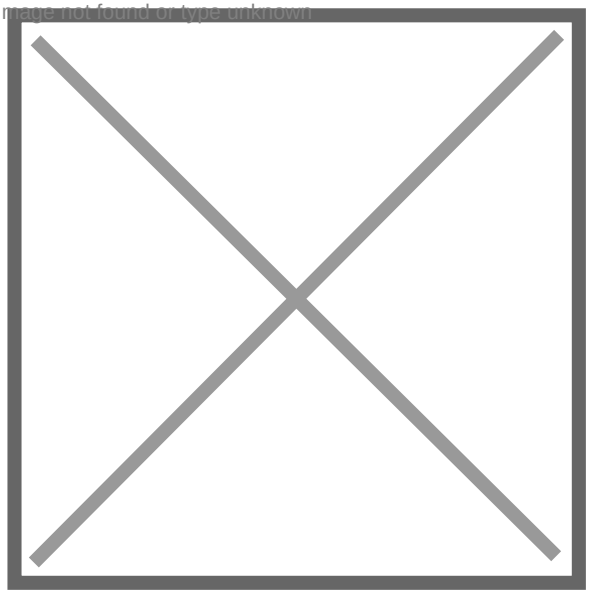

Syndic qui n'a plus de contrat

Par **clall**, le **29/09/2023** à **08:51**

Bonjour, un syndic dont son contrat est venu à échéance le 27/07/2023 remet le 19/09/2023 une signification d'un jugement à un copropriétaire.

Il me semble que cet abus devrait rendre nul l'acte de signification effectué par un commissaire de justice.

Celui-ci devrait pouvoir se retourner contre le syndic pour abus de pouvoir.

Qu'en pensez vous ? connaisssez vous les articles de lois correspondants ?

Merci par avance. Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés